

## LETTRE D'INFORMATION AUX PARENTS / RENTREE 2020

**Votre enfant entrera en 6<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine.** Vous trouverez, ci-dessous, les informations utiles pour vos démarches. Le directeur ou la directrice d'école ainsi que le professeur ou la professeure de votre enfant sont vos interlocuteurs privilégiés pour toute question.

### Les différentes étapes

**L'admission en 6<sup>ème</sup>** est proposée par le conseil des maîtres. Cette **proposition** vous sera communiquée début avril 2020. Vous disposerez de 15 jours pour en discuter avec l'école et pour faire part de votre accord ou de votre refus. Une **décision** vous sera ensuite notifiée au cours du mois de mai. Si vous souhaitez la contester vous pourrez former un recours devant la commission départementale d'appel au plus tard le 2 juin 2020. Le dossier et la procédure de recours vous seront communiqués par le directeur ou la directrice d'école.

**L'affectation en collège est automatiquement prononcée dans le collège de secteur de votre domicile.** La sectorisation des collèges relève de la compétence du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et vous pouvez la consulter sur son site web : <https://www.departement06.fr/colleges/mon-college-dans-les-alpes-maritimes-16827.html>

Au cours du mois de mars 2020, le Directeur d'école vous remettra :

• la **fiche « volet 1 »** : cette fiche comporte les données administratives de votre enfant que vous corrigerez, si nécessaire, avant de la lui retourner sans délai. En cas de changement de domicile, il conviendra de fournir deux des justificatifs suivants :

- Facture récente d'eau ou d'électricité
- Quittance de loyer
- Taxe d'habitation 2019
- Dernier avis d'imposition
- Titre de propriété ou contrat de bail
- Attestation d'assurance habitation.

Aucun certificat d'hébergement chez une tierce personne ne pourra être pris en compte sans une décision du juge aux affaires familiales ou une décision de placement judiciaire.

• la **fiche « volet 2 »** sur laquelle le collège de secteur correspondant à votre adresse sera précisé. Sur ce document vous formulerez vos vœux pour l'affectation de votre enfant en 6<sup>e</sup> : choix des langues vivantes, parcours scolaires particuliers, dérogation.

**NB** : Si vous choisissez de scolariser votre enfant dans un établissement d'enseignement privé, vous le préciserez sur le volet 2 et il vous appartiendra de faire toutes les démarches nécessaires à l'inscription de votre enfant, **directement auprès du collège privé**.

### Dérogation de secteur

Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans un collège public autre que celui du secteur de votre domicile, vous avez la possibilité de formuler une demande de dérogation sur le « volet 2 ». **Un seul vœu de dérogation** est possible.

Votre demande sera classée selon les motifs nationaux précisés dans le tableau ci-après et examinée en **fonction des places disponibles dans le collège sollicité après affectation des élèves du secteur** et dans la limite des capacités d'accueil ; en effet, **les élèves du secteur sont toujours prioritaires** y compris au titre des parcours scolaires particuliers et les capacités d'accueil des collèges sont limitées.

MOTIFS DE DEROGATION classés par ordre de priorité		PIECES JUSTIFICATIVES à fournir impérativement au directeur d'école avant le 6 mai 2020	
Motifs nationaux	1	Elève souffrant d'un handicap	Décision de la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées relevant de la MDPH
	2	Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Avis du médecin scolaire ou copie de la convention Hôpital/Education nationale
	3	Elève boursier sur critères sociaux	Avis d'imposition 2019 photocopié dans son intégralité sur lequel figure le revenu fiscal de référence
	4	Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement demandé en 6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> ou 4 <sup>ème</sup>	Certificat de scolarité de la rentrée 2019 (sauf élève de 3 <sup>ème</sup> car il ne sera plus au collège en 2020)
	5	Limite de secteur	Copie de plan indiquant les 2 collèges ainsi que le domicile
Motifs académiques	Convenance personnelle - motifs mentionnés ci-dessous :		
		Situation médicale grave d'un parent	En cas de maladie grave d'un des parents, empêchant une prise en charge de l'élève au quotidien, ⇒ Joindre un certificat médical d'un spécialiste
		Situation professionnelle particulière	Travail de nuit et horaires spécifiques, emploi en secteurs professionnels sensibles, lieu professionnel éloigné du domicile. ⇒ Joindre un document attestant de la situation professionnelle.
		Situation familiale particulière	Famille nombreuse, monoparentale, transport collectif éloigné... ⇒ Joindre un justificatif concernant la situation.
	Autres situations	⇒ Joindre tout document justifiant la situation.	

**Attention** : en l'absence de pièces justificatives le motif 'convenance personnelle / autres situations' sera retenu. L'ajout de pièces supplémentaires ne pourra pas être pris en compte au-delà du 6 mai 2020.

Aucune dérogation accordée ne pourra être modifiée, l'affectation est définitive.

### Inscription au collège

A partir du 12 juin 2020, vous serez informés de la décision d'affectation et vous recevrez une notification transmise par le collège de votre enfant. Vous devrez procéder à l'inscription de votre enfant, **même si vous formulez un recours**.

### Recours en cas de refus de dérogation de secteur

En cas de refus de dérogation, vous pourrez formuler par écrit uniquement et en **courrier recommandé avec accusé de réception** un recours gracieux à envoyer à l'attention de

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes  
DSDEN 06 – DEAE 1  
53, avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex

Les demandes reçues avant le 20 juin 2020 seront étudiées en commission de recours sur la base des dossiers initialement transmis par les directeurs d'école.

La décision de la commission de recours vous sera notifiée au plus tard début septembre.

**Aucun parent ne pourra être reçu à la DSDEN des Alpes-Maritimes pour une contestation de refus de dérogation.**

## Parcours scolaires particuliers (ouvertures 2020)

Ces dispositifs font l'objet de conditions de recrutement, de dossiers et de calendriers spécifiques.

**6<sup>ème</sup> internat** : demande à formuler sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/internat-college-06>

**6<sup>ème</sup> SEGPA et ULIS** : le dossier complété est à remettre au Directeur d'école

**6<sup>ème</sup> sections sportives, CHAM/D** : s'adresser directement aux collèges concernés

**6<sup>ème</sup> sections internationales** : <http://www2.ac-nice.fr/DSDEN06/cid93508/admission-en-6eme-section-internationale-session-2016.html>

### CHAM/D / Classes à horaires aménagés musique ou danse

Henri Matisse – Nice

#### Sections internationales

International Joseph Vernier – Nice (arabe, chinois, italien, portugais, russe)	César – Roquefort-les-Pins (anglais)
L'Eganaude – Biot (anglais, italien)	Niki de St Phalle – Valbonne (anglais)
	International de Valbonne (allemand, anglais, chinois, espagnol, italien)

#### Sections sportives (6<sup>ème</sup>)

Fersen – Antibes (Basket-Ball, natation)	Maurice Jaubert – Nice (Football)
La Fontonne – Antibes (Handball)	Parc Impérial – Nice (Football, natation, tennis)
L'Eganaude – Biot (Golf, <b>escalade</b> )	Port Lympia – Nice (Athlétisme)
Les Bréguières – Cagnes-sur-mer (Football)	Antoine Risso – Nice (Football)
Jules Verne – Cagnes-sur-mer (Badminton, judo)	Paul Arène – Peymeinade ( <b>Football</b> )
Capron – Cannes ( <b>voile</b> )	Jean Franco - St-Etienne-de-Tinée (Montagne, ski)
Carnot – Grasse (Handball)	Joseph Pagnol – St-Laurent-du-Var (Basket-ball, natation)
St-Hilaire – Grasse (Gymnastique, rugby)	St-Exupéry – St-Laurent-du-Var (Gymnastique)
Emile Roux – Le Cannet (Volley ball)	Ludovic Bréa – St-Martin-du-Var (Escalade)
Pierre Bonnard – Le Cannet (Basket-ball, volley ball)	Jean-Baptiste Rusca – St-Dalmas-de-Tende (Ski-VTT)
Les Campelières – Mougins (Football)	Saint-Blaise – St-Sauveur-sur-Tinée (Activités de pleine nature)
Frédéric Mistral – Nice ( <b>Football féminin</b> )	Romée de Villeneuve – Villeneuve-Loubet (Tennis de table)
Jules Romains – Nice (Basket-ball)	

#### SEGPA

Bertone – Antibes	Pierre Bonnard – Le Cannet	Louis Nucéra – Nice
Les Bréguières – Cagnes-sur-mer	Guillaume Vento – Menton	Port Lympia – Nice
Les Mûriers – Cannes la Bocca	Les Campelières – Mougins	La Vesubie-Jean Salines – Roquebillière
Paul Langevin – Carros	Jean-Henri Fabre – Nice	Des Baous – St-Jeannet
Roger Carles - Contes	Maurice Jaubert – Nice	St-Exupéry – St-Laurent-du-Var
Cantepedrix – Grasse	Frédéric Mistral – Nice	Pablo Picasso Vallauris
Les Jasmins – Grasse		

#### ULIS

Bertone – Antibes	les Jasmins – Grasse	Louis Nucéra – Nice
Fersen – Antibes	<b>St Hilaire - Grasse</b>	<b>Parc impérial - Nice</b>
<b>La Fontonne - Antibes</b>	Pierre Bonnard – Le Cannet	Port Lympia – Nice
Roustan – Antibes	Guillaume Vento – Menton	<b>Jules Romains – Nice</b>
Cocteau – Beaulieu-sur-mer	Les Campelières – Mougins	Jean Rostand – Nice
André Malraux – Cagnes-sur-mer	L'Archet – Nice	Jules Valeri - Nice
Les Mûriers – Cannes la Bocca	Alphonse Daudet – Nice	Simone Veil – Nice
Gérard Philippe – Cannes la Bocca	Raoul Dufy – Nice	Joseph Pagnol – St-Laurent-du-Var
Paul Langevin – Carros	<b>Roland Garros – Nice</b>	Ludovic Bréa – St-Martin-du-Var
Roger Carles – Contes	Jean Giono – Nice	<b>La Bourgade – La Trinité</b>
Cantepedrix – Grasse	Maurice Jaubert – Nice	Pablo Picasso – Vallauris
	Frédéric Mistral – Nice	

#### UPE2A

Roustan – Antibes	Alphonse Daudet – Nice	Jules Romains - Nice
Bellevue – Beausoleil	Raoul Dufy – Nice	Séгурane – Nice
Les Vallergues – Cannes	Roland Garros – Nice	Simone Veil – Nice
Saint-Hilaire – Grasse	Maurice Jaubert – Nice	Jules Valéri – Nice
Emile Roux – Le Cannet	Louis Nucéra – Nice	Joseph Vernier – Nice
André Maurois – Menton	Antoine Risso – Nice	CIV - Valbonne
Les Campelières – Mougins		Pablo Picasso - Vallauris

#### Internats

L'Eau vive – Breil-sur-Roya	Jean Franco – St-Etienne-de-Tinée	Jean-Baptiste Rusca - St-Dalmas-de-Tende
St-Hilaire – Grasse	St-Blaise – St-Sauveur-sur-Tinée	Jean Salines – Roquebillière
Auguste Blanqui – Puget-Théniers	Jean Médecin – Sospel	Simon Wiesenthal – St-Vallier